

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi 31 mai, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Marc LUCE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, Mme Christèle MILLION, M. Raymond GABRIEL, Mme Caroline CASTEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL et Mme Juliane GUÉLODÉ

Absent excusé : M. LECOMTE qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE

Absent : M. JOLLY

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, la proposition de Madame LAMOTTE concernant la désignation d'un seul secrétaire de séance est acceptée. Monsieur GABRIEL est désigné secrétaire de séance par 15 voix «pour» - 3 «contre» (Mr THOMAS Mmes ANQUETIL et GUÉLODÉ).

A la demande de Monsieur THOMAS, Madame LAMOTTE lit le courrier préfectoral en date du 28 avril 2021 relatif au procès-verbal de la réunion de conseil du 29 mars 2021 et notamment la remarque sur la nomination par le conseil municipal d'un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, au début de chacune de ses séances.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 AVRIL 2021**

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**PROPOSITION À MONSIEUR JOLLY D'INTÉGRER LES COMMISSIONS ET LES COMITÉS CONSULTATIFS OÙ AUCUN ÉLU DE L'OPPOSITION NE S'EST POSITIONNÉ**

Vu l'absence de Monsieur JOLLY, ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

**PROROGATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR LE TERRAIN SITUÉ DERRIÈRE L'ÉGLISE SUR LEQUEL LA SEMVIT A CONTRUIT DEUX LOGEMENTS**

Madame LAMOTTE explique que la Commune avait donné à bail emphytéotique, pour une durée de 34 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1987 à la SEMVIT, une parcelle de terrain de 6a 32 ca ( ZE121 de 6a 28ca et ZE122 de 4ca). La SEMVIT s'obligeait à exécuter et à accomplir sur le terrain loué, la construction de deux logements à usage locatifs pour personnes âgées. Ces deux logements ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2018.

Madame LAMOTTE fait savoir qu'il faut réfléchir à la restructuration à long terme du centre-bourg. Dans ce cadre, il ne faut pas vendre le terrain d'assiette des logements ni, pour autant, entretenir et gérer lesdits logements. Il faut rester maître du foncier et pouvoir en disposer dans un délai raisonnable. Le loyer annuel sera de 100 euros et celui-ci ne fera pas l'objet de révision annuelle.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, 17 voix «pour» - 1 « abstention » (Mme BABOIS), accepte la prorogation du bail emphytéotique pour une durée de 20 années qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> mai 2021 pour se terminer le 30 avril 2041.

Madame LAMOTTE est autorisée à signer l'acte notarié et à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **LIMITES D'AGGLOMÉRATION DE LA COMMUNE**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve les limites d'agglomération de la Commune et charge Madame la maire de prendre un arrêté municipal permanent portant sur ces limites.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTIONS ET DE PRODUITS SANITAIRES EN LIEN AVEC UNE ÉPIDÉMIE OU POUR LA PRÉVENTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE**

Madame la Présidente de séance fait savoir qu'en avril 2020 nous avons commandé 2 000 masques en tissu lavables dans le cadre d'une commande groupée de la Métropole. Elle précise qu'à cette période, nous étions en pénurie de masques. La Métropole doit refacturer ces masques et pour ce faire une convention doit être signée. Cette convention nous permettra de passer d'autres commandes selon nos besoins.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité 15 voix « pour » - 3 « abstention » (Mr THOMAS Mmes ANQUETIL et GUÉLODÉ) autorise Madame la maire à signer la convention.

### **TRAVAUX : COULOIR D'ENTRÉE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL**

Monsieur LUCE expose les travaux envisagés au niveau des murs du couloir de l'entrée du centre socio-culturel, uniquement au rez-de-chaussée. Dans la perspective de l'agrandissement de la bibliothèque, une ancienne porte sera rouverte.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise LE PAIH de SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR qui s'élève à 5 684€ HT SOIT 6 820.80€ TTC.

La dépense sera imputée au chapitre 21 du budget.

### **ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN**

Madame BABOIS présente le tableau récapitulatif des devis concernant l'acquisition de 7 balconnières, de 3 jardinières, de supports vélos et d'un banc.

Après délibération, le conseil municipal retient le devis de la société CHALLENGER et décide de prévoir un crédit de 3 000€ TTC au chapitre 21 du budget.

### **ILLUMINATIONS DE NOEL**

Madame BABOIS commente le tableau comparatif des différents devis concernant les illuminations de Noël.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de DISTRI FÊTES de TRONVILLE EN BARROIS relatif à la location pendant 4 ans de 30 illuminations de Noël. La location annuelle s'élève à 1 540€ HT soit 1 848€ TTC pour les années 2021 à 2024. Madame la maire est chargée de signer le contrat de location. La dépense sera imputée à l'article 6135 du budget.

L'implantation des motifs sera revue en commission. Le groupe d'opposition souhaite que les hameaux soient aussi décorés. Cette remarque est partagée par l'ensemble du conseil municipal. Cette idée d'étendre le périmètre des illuminations de Noël fait déjà l'objet d'une réflexion au sein de la commission cadre de vie et environnement.

### **CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

Le conseil municipal, à l'unanimité retient la proposition de l'Entreprise DELESTRE INDUSTRIE de LA SEGUINIÈRE relative à l'entretien annuel des 4 lustres gaz et de la ventilation du chauffage de l'église. Le contrat sera valable 5 ans à compter de 2021.

Madame la maire est chargée de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision. La dépense sera imputée au chapitre 61 du budget.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame BELVAL explique le rôle du Comité National d'Action Sociale (CNAS) et résume les prestations auxquelles les agents municipaux peuvent prétendre. Elle remet à ses collègues le bilan de l'année 2020.

Madame LAMOTTE fait savoir :

- que Madame HAUCHARD, assistante sociale, assurera des permanences à la mairie, un mardi après-midi sur deux, sur rendez-vous, à compter du mois de septembre. Les habitants de Saint-Paër et d'Épinay seront également accueillis.

- que la section ACPG des Anciens Combattants a été dissoute et que les adhérents ont été basculés sur la section UNC. De ce fait, à compter de cette année, les deux subventions allouées aux Anciens Combattants seront regroupées et la somme sera versée sur le compte de l'UNC.

- qu'elle a sollicité la Métropole pour la réhabilitation de la mare des Roteux et de la petite mare située route de la Mare. Ces travaux seront financés par la Métropole. Monsieur THOMAS explique qu'il serait judicieux d'interroger la Métropole sur le bien-être animal, notamment sur l'alimentation en eau des mares l'été.

Pour terminer, il est procédé à la tenue des bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.